

**Projet pédagogique
de l'accueil collectif de
mineurs
extra-scolaire 3-12 ans
De la commune de FUVEAU**

Récépissé de déclaration n° 0130062CL000311

sommaire

1. Présentation de la structure
2. Fonctionnement
 - a) Horaires
 - b) Modalités d'inscription
 - c) Participation des usagers
3. L'équipe pédagogique
4. Les objectifs généraux
5. Notre démarche de projet
6. Projet des mini-camps de l'été

Présentation de la structure

La commune de FUVEAU compte 9000 habitants, dont environ 1000 enfants scolarisés sur les 6 écoles primaires.

La Municipalité de FUVEAU organise sur les temps extra-scolaire, un accueil collectif de mineurs (A.C.M.) à caractère éducatif pour les enfants résidant sur la commune âgés de 3 à 12 ans et étant scolarisés. Elle organise également chaque été des mini-camps.

Cet A.C.M. est déclaré auprès des services de l'Etat, et la mairie s'engage à respecter les textes en vigueur.

C'est un lieu convivial d'écoute, d'échange et de socialisation où l'enfant se découvre et rencontre l'autre. Le jeu et les activités sont des outils pour permettre à l'enfant de se construire et d'évoluer à son rythme.

Fonctionnement

L'accueil de loisirs fonctionne les mercredis durant l'année scolaire, ainsi que les périodes de vacances scolaires (fermeture en août et les vacances de Noël).

Nous accueillons les enfants sur deux sites mitoyens.

Les enfants d'âge maternel vont à l'école « maternelle ouvrière ».

Les enfants d'âge élémentaire et plus vont à l'école « élémentaire ouvrière ».



Fonctionnement (a)

- Les horaires de fonctionnement sont :
- en journée complète de 7h30 à 18h30
 - en matinée de 7h30 à 13h30 (avec le repas)
 - en après-midi de 13h30 à 18h30 (sans le repas, avec le goûter)

Le soir il est demandé de ne pas arriver après 18h20. cf : le règlement intérieur



Fonctionnement (b)



➤ Les modalités d'inscription

Au regard des besoins actuels de la population Fuvelaine, les modalités de réservation et d'attribution des places sont différentes pour les mercredis et pour les vacances.

Il a donc été défini des objectifs prioritaires d'accueil et de garde pour les mercredis, et des objectifs prioritaires de loisirs et de découvertes pour les vacances.

Vous retrouverez ces objectifs et les modalités d'inscription dans le règlement intérieur de l'établissement. (cf: l'article 3 du règlement intérieur)

Fonctionnement (c)

➤ la participation des usagers



Le tarif de l'accueil de loisirs correspond au revenu imposable mensuel multiplié par le taux d'effort correspondant au nombre d'enfants à charge au foyer.

Il est établi des seuils de revenus :

Si les revenus imposables de la famille (moyenne mensuelle) sont inférieur ou égal à 1500€, le tarif calculé correspond au taux d'effort appliqué pour un revenu plancher de 1500€.

Si les revenus imposables de la famille (moyenne mensuelle) sont supérieur ou égal à 4200€, le tarif calculé correspond au taux d'effort appliqué pour un revenu plafond de 4200€.

Nombre d'enfants à charge		1	2	3	4 et +
Taux d'effort applicable :	Journée	0.43%	0.38%	0.33%	0.28%
	½ journée	0.215%	0.19%	0.165%	0.14%



➤ Loisirs Équitables et Accessibles

Afin de favoriser l'accès à tous, l'accueil de loisirs de la commune de Fuveau est labellisé par la C.A.F. afin de faire appliquer les tarifs du dispositif L.E.A. pour les familles allocataires de la CAF dont le QF est inférieur ou égal à 900€.

Pour bénéficier de ces tarifs particuliers, la famille doit nous fournir une attestation récente de quotient familiale.

L'équipe pédagogique

L'accueil collectif de la mairie de Fuveau est dirigé par :
Un directeur et son adjointe.

Sur les mercredis et les petites vacances, l'équipe d'animation est composée de 5 animateurs pour la structure maternelle (environ 40 enfants), et de 5 animateurs pour la structure élémentaire (environ 55 enfants).

Tout le personnel d'animation a une qualification liée à l'enfance ou la jeunesse (cap PE, BAFA, BEES), tout le personnel d'animation est formé au geste de premier secours (PSC1). Plusieurs animateurs ont une spécialité (BE Judo, DE danse...)

Un agent de cuisine sur chacun des sites.
2 agents d'entretien sur chacun des sites.

Durant le mois de juillet les équipes sont complétées afin de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants présents.

Les objectifs généraux



- L'accueil de loisirs est pleinement intégré dans le Projet Educatif Globale de la combe, et en poursuit donc les objectifs décrits dans celui-ci.
- Répondre aux besoins de garde des familles.
- Répondre à un besoin d'éducation, de socialisation et de citoyenneté des enfants.
- Contribuer à l'épanouissement des enfants à travers la pratique d'activités de loisirs, culturelles et sportives.
- Vivre un moment de détente, d'amusement et de relâchement.

Notre démarche de projet

- Les objectifs spécifiques
- La démarche d'individualisation de l'accueil et de la prise en charge
- Les sorties
- S'améliorer, une volonté forte



Les objectifs spécifiques

« les états parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge ... » Article 31-1 de la convention internationale des droits de l'enfant.

Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant :

- Les besoins physiologiques
- Les besoins affectifs
- Les besoins intellectuels

Concilier les horaires d'accueil de l'établissement avec les contraintes de travail des familles.

Les besoins physiologiques

- L'alimentation
- Le repos et/ou la sieste
- Les activités physiques et de développement corporel

Les besoins affectifs

- Se sentir protégé, et sécurisé pour évoluer et vivre en collectivité
- L'enfant doit se sentir attendu et entendu
- Pouvoir compter sur les adultes qui respectent et font respecter les règles de vies
- Besoin d'être responsabilisé

Dans tous les cas l'enfant a besoin de **bienveillance**. L'adulte doit être à l'écoute et rassurant par l'attention, le regard, les gestes vers l'enfant.

Les besoins intellectuels

- Le jeu est l'activité première et naturelle de l'enfant, il aide à la construction de sa personne. Jouer seul, avec l'autre, avec les autres, librement ou de façon organisée par l'adulte lui permet de grandir.
- L'enfant doit comprendre, toucher, observer, reproduire, explorer, imaginer, créer...

Reconnaitre, favoriser et valoriser le rôle des parents en tant que premier éducateur de l'Enfant.

L'accueil de loisirs doit être un espace ouvert aux familles, non seulement sur les moments de rencontres quotidiens, mais aussi sur des moments d'informations et d'échanges. Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles.

Concrètement l'accueil de loisirs invite les familles à des temps festifs, des expositions, des réunions d'informations, des groupes de réflexion...

Il faut encourager les familles à être acteurs de la qualité d'accueil de leurs enfants, pour cela nous devons nous efforcer de mettre en place des outils aidant à la participation à la vie de l'accueil de loisirs, à l'élaboration des grandes lignes directrices, et de l'orientation pédagogique de la structure.

Mettre en œuvre la vie en collectivité, tout en respectant l'individualité de chacun.

- L'équipe d'encadrement doit accorder une place centrale à l'enfant, et mettre en place un environnement sécurisant afin de favoriser son intégration, sa socialisation et son autonomie. L'enfant a besoin de relations privilégiées avec l'adulte, celui-ci doit être suffisamment attentif pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.
- Nous devons considérer l'enfant comme une personne avec une histoire, des besoins, des désirs et des capacités, l'adulte doit le reconnaître en tant que tel et l'accepter dans ses différences.
- L'enfant ne doit pas subir le poids de la collectivité mais apprendre à y vivre en y étant acteur de ses loisirs. Nous devons pouvoir identifier ce qui fait l'originalité de chaque enfant et la contribution qu'il apporte au sein du groupe.
- Nous devons être suffisamment à l'écoute de chacun afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Comme nous l'avons évoqué dans nos objectifs spécifiques, il nous paraît important, en tant que structure d'accueil collectif de mineurs (A.C.M.), de travailler sur la notion de prise en charge de l'individu au sein d'un groupe.

L'enfant a besoin de relations privilégiées avec l'autre (enfant ou adulte).

Et l'adulte a besoin de mieux connaître l'enfant pour sa bonne prise en charge.

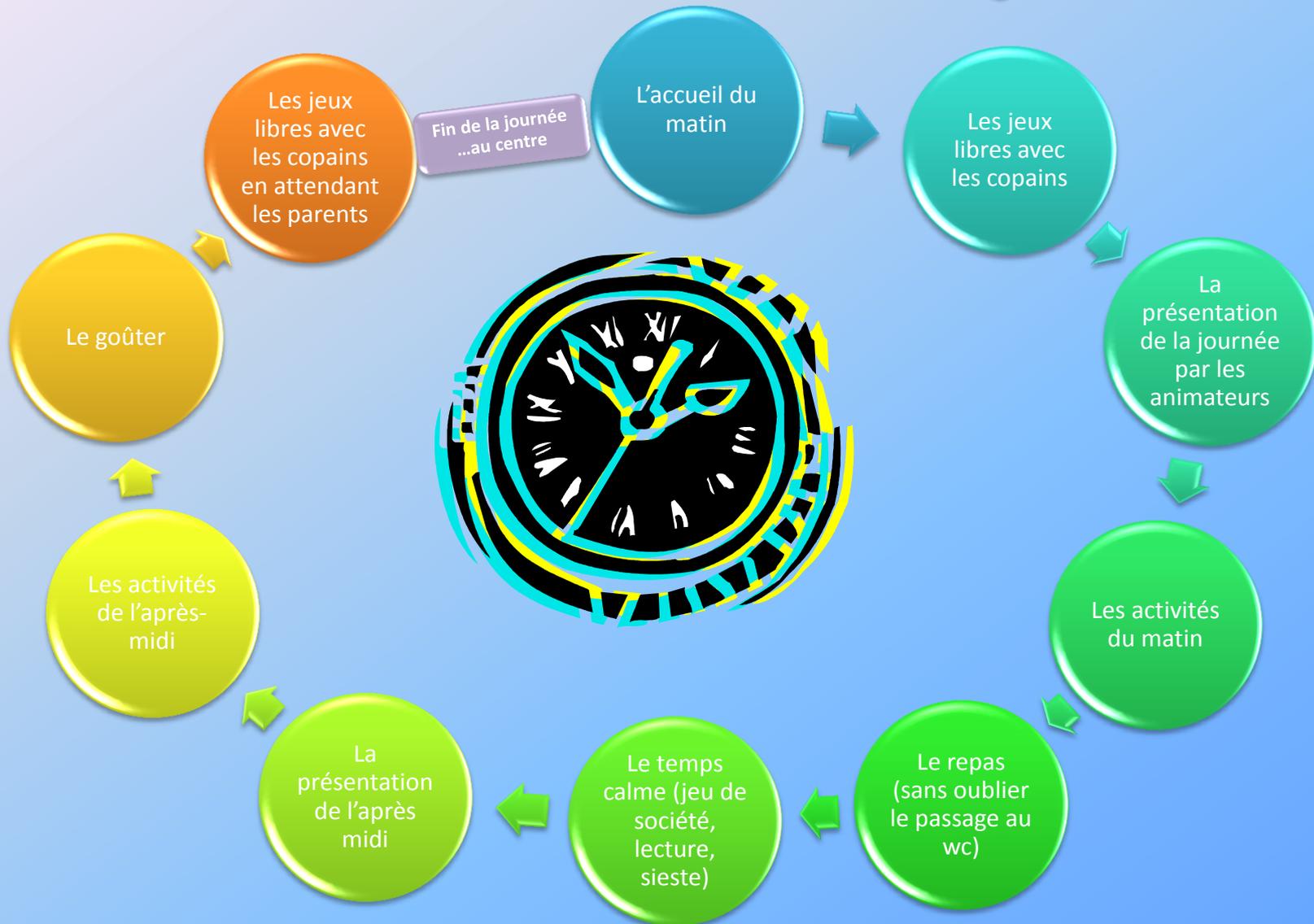
Bien que l'accueil de loisirs soit un établissement collectif, il nous paraît essentiel de prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière, avec son histoire, ses connaissances, ses capacités...

Ainsi notre A.C.M. a la volonté de se donner les moyens d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants, notamment les enfants porteur de handicap.

la prise en charge des enfants porteur de handicap, ou d'une maladie chronique

- Il est rédigé un projet d'accueil individualisé, élaboré conjointement entre la famille, les personnes référents en matière de santé et le directeur de l'accueil de loisirs.
- En cas d'allergie alimentaire, un PAI est également élaboré prévoyant les modalités de prise de repas et de l'alimentation de l'enfant.
- Dans tous les cas, les PAI prévoient les prises médicamenteuses liées à la pathologie de l'enfant, la conduite à tenir en cas d'urgence et la description des symptômes liés à la pathologie pouvant survenir et devant alerter.
- Le directeur et en son absence la personne référent, est chargée de la mise en œuvre de ces procédures en cas de besoin.

Comment se déroule ma journée?



Que font vos enfants à l'accueil de loisirs ?



L'accueil de loisirs est un lieu de détente, de découverte, et de jeu !

L'équipe pédagogique met en place une organisation générale qui permet à chaque enfant présent de choisir ou de découvrir des activités variées, telles que : **les activités manuelles (peinture, argile, fresque...), les activités sportives et jeux collectifs, les activités culinaires (découverte des goûts...) et les activités musicales et d'expression, des grands jeux. (Chasse aux trésors).**

Le matin et le soir les enfants ont à disposition des coins de jeux en accès libre (jeux de constructions, jeux de société, puzzle, dessins...).

Chaque jour, les animateurs proposent des activités différentes pour des petits groupes d'enfants (maxi 10) ce qui permet de prendre en compte l'individualité de l'enfant.

Les animateurs sont attentifs au bon déroulement du repas et du temps calme. Une sieste est proposée systématiquement aux 3-4ans (non imposée).

Chaque soir, les animateurs vous racontent la journée de vos enfants (activités, repas, anecdotes...).

La restauration



Les repas sont fournis par liaison froide et fabriqués par la société SOGERES dont la cuisine centrale se situe à La Ciotat dans le département des Bouches du Rhône. Les repas sont livrés quotidiennement, suivant un menu élaboré en commission de menu (cette commission est constituée de professionnels de la mairie, du prestataire ainsi que des parents représentants). La commune suit les recommandations nationales concernant l'équilibre alimentaire.

La commune de Fuveau est labellisée Ville Plan National Nutrition Santé.

Les enfants doivent disposer de suffisamment de temps pour manger tranquillement.

L'équipe d'animation et de restauration veillent à ce que les enfants soient installés confortablement, dans une atmosphère conviviale, les enfants s'assoient où ils le souhaitent.

Afin de renforcer la convivialité les adultes partagent le repas à table avec les enfants, les aident à découvrir les aliments, les goûts, et profitent de ce moment particulier pour « partager » avec le groupe d'enfant présent à la table.

Les animateurs et le personnel de restauration valorisent l'autonomie des enfants (se servir seul), et l'implication au débarrassage et au rangement du réfectoire après les repas.



Les sorties



Les sorties ont pour objectifs de favoriser une ouverture sur l'extérieur, une relation privilégiée entre enfants et les animateurs. D'où des échanges, un partage d'émotions et de plaisir. Enfin, elles favorisent les processus de socialisation (il existe aussi des règles sociales à l'extérieur de la structure !) et d'autonomie dans un contexte « autre »: le personnel incite les enfants à être acteurs lors des sorties à l'extérieur.

L'accueil de loisirs est une structure permettant l'ouverture et la découverte des loisirs culturels, sportifs, ou d'animation.

Nous proposons aux enfants d'effectuer des sorties tout au long de l'année.

De manière générale, les sorties s'organisent en groupe d'âge avec les animateurs de ce groupe (le taux d'encadrement légal : 1 animateur pour 8 enfants chez les maternelles et 1 animateur pour 12 enfants chez les élémentaires).

Nous nous efforçons de proposer des sorties adaptées à l'âge des enfants. (prestation mais aussi le temps de trajet). Nous favorisons de plus en plus des sorties nécessitant des trajets courts afin d'éviter aux enfants de passer 4h dans le bus en une journée.

Exemple de sortie : Accrobranche à Bouc Bel Air, visite de ferme pédagogique, Parc légend'air à Aix en Provence, Plan d'eau à Peyrolles, spectacle à Marseille...

S'améliorer... une volonté forte

La qualité de l'accueil de loisirs nécessite une remise en question régulière de nos pratiques.

- Les bilans d'équipes

Ces observations sont exposées lors des réunions de bilans de période et des groupes de parole d'analyse de pratiques professionnelles, mises en place toutes les 6 à 8 semaines.

De fait, les objectifs sont revus et adaptés selon les besoins, les constats de l'équipe, et les remarques des enfants et des familles.

- Mise en place de micro-réunion

Chaque matin un cadre de l'équipe de direction fait un point avec les équipes d'animation pour connaître le déroulement de la journée, les activités proposées...

- Le retour des parents

1. Sur l'accueil, au service enfance
2. Les groupes projet A.L.S.H.

- Le retour des enfants

- Les temps de sensibilisation

Des modules de formation interne sont mis en place par l'équipe de direction du Service Enfance Jeunesse pour l'équipe d'animation, afin que celle-ci évolue et s'interroge sur ses pratiques de terrain. Des sujets de société ainsi que de nouveaux domaines d'activités peuvent également être abordés.

Projet des mini-séjours de l'été

Contribuer au départ et à la découverte.

L'accueil de loisirs est un lieu d'accueil sans hébergement. Cependant nous organisons des mini-séjours pendant le mois de juillet.

Pour l'enfant c'est un moyen de sortir de son environnement et de vivre un moment en collectivité pendant quelques jours. Ces mini-séjours ont pour objectifs de favoriser : l'épanouissement au travers de la découverte d'activités de nature et proche des animaux, la responsabilisation, l'autonomie, et la vie en collectivité.

Nous adaptons la durée et les thématiques en fonction de l'âge des enfants.

Le temps de trajet pour ce rendre sur site ne doit pas dépasser 1h.

Nous faisons également le choix de constituer des petits groupes (maxi 16 enfants) avec 2 accompagnateurs de l'accueil de loisirs.

Les prestataires d'activités spécifiques sont choisis en fonction de leurs compétences et de leurs qualifications.

Les enfants et les animateurs organisent et participent à **la vie quotidienne** du « camp ». Ces moments sont des moments d'apprentissages où l'enfant découvre, expérimente et développe son autonomie. Ces moments doivent être pensés et organisés en fonction des besoins, des stades de développement et des rythmes de chaque enfant.

La vie quotidienne : ce sont tous les moments hors activités spécifiques, préparation des repas, vaisselle, rangement du camp, vie collective, organisation...

